

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D56_2021

Présents :

Séance du 27.05.2021 – Convocation du 19.05.2021

Compte rendu affiché le 3 juin 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Michel ROULLIAT

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Florence GAGNEUR, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSÉGUÉ, Philippe JUSTE, Florence BERGER, Véronique CHIAVAZZA, Claire AZÉMA, Odile BALTHAZARD, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Florian JEDYNAK, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Roger PEDOJA par Anne MOREL ; Nicolas PASTY par Jérôme JARDIN ; Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
- VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif du budget ville,
- CONSIDÉRANT la désignation d'Eva ARTETA-CRISTIN pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif du budget principal de Neuville-sur-Saône,
- CONSIDÉRANT que Monsieur Eric BELLOT, Maire de Neuville-sur-Saône, s'est retiré pour laisser la présidence à Eva ARTETA-CRISTIN pour le vote du Compte Administratif 2020,
- VU le Compte de Gestion 2020 de la commune,

DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2020 de la Commune, joint en annexe, qui s'établit aux montants suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice : 8 419 153,96€

Recettes de l'exercice : 10 299 834,70 €

Résultat de l'exercice : 1 880 680,74€

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice : 1 413 660,76€

Recettes de l'exercice : 2 480 854,64€

Résultat de l'exercice : 1 067 193,88€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 mai 2021

**Le Maire,
Eric BELLOT.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 07/06/2021
- Publication ou affichage le 07/06/2021

Eric BELLOT, Maire.

